

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 26 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Simon GILBERT Gérard TEBOUL Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Augustin AYNES Pierre de MONTALIVET</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>		<p>Alain DESRAYAUD Anastasia ILIOPOULOU Paul GROSSER Nathalie PETERKA Christine POMMEL Marie-Alice CHARDEAUX Claire MARZO</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 14h15 sous la présidence du Professeur Simon GILBERT.

1. – Approbation des procès-verbaux des précédents conseils de laboratoire

Après avoir constaté que Johan MENICHETTI a omis de transmettre par email les procès-verbaux des précédentes réunions aux membres du conseil, le Conseil de laboratoire décide de reporter l'approbation de ces documents à la prochaine séance.

2. – Confirmation de la désignation des responsables d'axes

Le Professeur Simon GILBERT rappelle aux membres présents que le Conseil doit procéder à la désignation d'un responsable de l'axe *Institutions*, en remplacement du Professeur Vincent MAZEAUD ; il précise par ailleurs que le respect du principe de parité impose la désignation d'un responsable de l'axe *Marchés* en lieu et place du Professeur Augustin AYNES, qui s'était initialement porté candidat.

A l'issue de la discussion, **le Conseil de laboratoire désigne les Professeurs Stéphane DE LA ROSA et Bénédicte FRANÇOIS aux fonctions de responsables de l'axe *Marchés* ; les Professeurs Anastasia ILIOPOULOU et Alain DESRAYAUD aux fonctions de responsables de l'axe *Libertés*. Le Conseil décide également qu'un enseignant de droit privé sera désigné dans un délai de dix jours par les membres de la section de droit privé, pour exercer les fonctions de responsable de l'axe *Institutions* aux côtés du Professeur Pierre de MONTALIVET.**

3. – Demande de financement de billets d'avion pour des conférenciers (Professeur Bénédicte FRANÇOIS)

Le Professeur Simon GILBERT présente aux membres du conseil une demande de soutien financier qui lui a été adressée par le Professeur Bénédicte FRANÇOIS. Il précise que la version initiale de cette demande concernait la prise en charge de frais de déplacement occasionnés par un séminaire organisé dans le cadre d'un Master.

Le Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE rappelle que l'Université propose des appels d'offre spécifiquement consacrés au financement de cette catégorie de projets, lesquels ne portent pas directement sur des activités de recherche ; il note que le Doyen a récemment invité les associations de Master à développer leurs ressources propres.

Le Professeur Simon GILBERT poursuit en indiquant que le projet soumis à l'examen du Conseil de laboratoire par le Professeur Bénédicte FRANÇOIS a évolué. Il s'agit désormais d'une table-ronde non exclusivement réservée aux étudiants de Master, et dont la finalisation est suspendue à la réponse de participants italiens. Une somme précise sera demandée à l'Equipe MIL lorsque le nombre définitif de participants sera connu.

4. – Soutien financier pour une soutenance de thèse à Taïwan (Professeur Marie-Elodie ANCEL)

Après examen des documents qui lui ont été transmis par le Professeur Marie-Elodie ANCEL, et sous réserve de la présentation ultérieure de factures correspondant aux dépenses effectivement réalisées, le Conseil de laboratoire donne son accord de principe pour le remboursement des frais de transport et de restauration qu'elle aura avancés à l'occasion de la soutenance de thèse de Janne JUANG.

Sur les recommandations du Professeur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, le Conseil de laboratoire invite le Professeur Marie-Elodie ANCEL à consulter la réglementation relative au plafonnement des remboursements de frais de bouche et d'hébergement dans le cadre de missions effectuées à l'étranger.

5. – Soutien financier pour une manifestation organisée par le Master 2 de Droit notarial (Professeuse Sabine MAZEAUD-LEVENEUR)

Les membres du Conseil s'accordent à juger que la participation demandée à l'Equipe de recherche est excessive, tout particulièrement au regard du nombre et de la qualité des partenaires de la manifestation organisée par l'Association du Master 2 de Droit notarial.

Sur la proposition du Professeur Simon GILBERT, le Conseil décide néanmoins que **l'Equipe MIL prendra en charge l'intégralité du solde de la facture qui lui a été présentée, soit un montant de 754 euros. Il souhaite toutefois attirer l'attention des membres de l'Association sur la nécessité de réaliser ses projets futurs à partir de sources de financement variées.**

6. – Achat d'une liste d'ouvrages en histoire du droit

Le Conseil de laboratoire décide que **l'Equipe MIL procédera à l'achat d'une liste d'ouvrages d'histoire du droit, soit un montant de 1401 euros.**

7. – Projet d'inventaire des collections – salles de droit public et de droit européen

Johan MENICHETTI informe les membres du conseil de son intention de procéder à un inventaire des ouvrages entreposés dans les salles de droit public et de droit européen. **Le Conseil de laboratoire donne son accord de principe pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation de ce projet.**

8. – Questions diverses

Le Professeur Simon GILBERT présente aux membres du Conseil une demande de soutien financier qui lui a été adressée par le Professeur Frédéric BICHERON, relative à sa participation à un colloque organisé par la School of Law de la Faculté de Waseda et le Centre IRDA de l'Université Paris 13 au mois d'octobre 2018, sur le thème : « Droit(s) et numérique ».

Au cours des échanges, les Professeurs Augustin AYNES, Simon GILBERT et Alexandre MAITROT DE LA MOTTE soulignent l'intérêt que présente l'association de l'Equipe MIL à la tenue de cette manifestation, du fait de sa correspondance étroite avec le projet ANR consacré aux aspects juridiques de l'économie collaborative, actuellement en cours d'élaboration. Ils notent qu'une partie des membres de l'Equipe pourraient également souhaiter participer à ce colloque.

Sur la proposition du Professeur Simon GILBERT, **le Conseil de laboratoire donne son accord de principe pour la prise en charge des frais de transport du Professeur Frédéric BICHERON ; il joint à cet accord le vœu qu'une partie des membres de l'Equipe MIL soit associée à la réalisation de ce projet.**

Le Professeur Simon GILBERT présente aux membres du Conseil la démarche qui devra présider à l'élaboration du dossier d'auto-évaluation transmis à l'HCERES. Dans cette perspective, il insiste sur l'honnêteté exigée des porteurs de projets d'habilitation. Il conviendra, à ce titre, de ne pas occulter les faiblesses de l'Equipe MIL, lorsque celles-ci seront avérées.

Le Professeur Simon GILBERT informe le Conseil de laboratoire que les résultats de l'appel d'offres de l'ANR seront connus au début du mois de juillet. En cas d'acceptation du projet porté par l'Equipe MIL, cette échéance donnera lieu à l'élaboration d'un programme de travail chargé ; elle devra notamment donner lieu à la préparation d'un colloque sur l'identification de l'objet d'étude entreprise par l'Equipe, dans un délai de dix mois.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 15h35.

En Faculté, le 26 mars 2018